

SITES DE DECHARGES ET DE REMBLAYAGES**Ev.07.2****(5.13.2)**

INSTANCE RESPONSABLE
Service du développement territorial

AUTRES INSTANCES CONCERNEES
Service des infrastructures
Service de l'économie rurale
Office de l'environnement
Office de la culture
Toutes les communes

OBJECTIFS

- Garantir une disponibilité des réserves en matière de stockage définitif
- Préserver l'environnement et optimiser les transports
- Coordonner les procédures d'aménagement et de protection de l'environnement

PRINCIPES D'AMENAGEMENT**1. Décharges de type A**

a) Sites à planifier pour les besoins des quinze prochaines années

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
DTA_33b	Les Breuleux	Fin des Chaux	Coordination réglée

b) Sites en réserve pour les besoins des trente prochaines années

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
DTA_16b	Courgenay	Les Piains	Coordination en cours
DTA_18b	Courrendlin	Bambois	Coordination en cours
DTA_21b	Basse-Allaine (Courtemaîche)	Tchu Moueni	Coordination en cours
DTA_30b	Haute-Sorne (Glovelier)	La Petite Morée	Coordination en cours
DTA_56	Bure	Le Paradis	Coordination en cours

c) Autres sites

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
DTA_30c	Haute-Sorne (Glovelier)	La Petite Morée	Information préalable
Site potentiel de remblayage si une extraction de matériaux est préalablement effectuée (site CA_30c).			
DTA_51d	Courrendlin	La Ballastière	Information préalable
Site potentiel de remblayage si une extraction de matériaux est préalablement effectuée (site GR_51d).			

2. Décharges de type B

a) Sites à planifier pour les besoins des quinze prochaines années

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
DTB_30a	Haute-Sorne (Glovelier)	La Petite Morée	Coordination réglée

Version	Adoption Gouvernement	Ratification Parlement	Approbation DETEC
Fiche révisée 1	03.03.2021	11.05.2021	27.10.2021
			24.06.2022

SITES DE DECHARGES ET DE REMBLAYAGES**Ev.07.2**

b) Sites en réserve pour les besoins des trente prochaines années

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
DTB_17b	Courgenay	Les Esserts 2	Coordination en cours

L'avant-projet de décharge de type B des Esserts à Courgenay se situe en secteur Au de protection des eaux. Selon l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), il est interdit d'aménager une décharge de type B au-dessus d'eaux souterraines exploitables, mais la possibilité d'aménager une décharge ou un compartiment du type B dans la zone attenante des eaux souterraines exploitables est réservée (Annexe 2 ch. 113).

Selon le dossier fourni lors de l'appel à projets, le site se trouve dans la zone attenante des eaux souterraines exploitables. Cette évaluation se réfère aux données hydrogéologiques existantes et au guide technique de l'OFEV « Instructions pratiques pour la protection des eaux souterraines » qui présente la modélisation d'une zone attenante pour un aquifère en roche meuble. Or, l'avant-projet des Esserts se situe sur un aquifère karstique, où les écoulements souterrains sont fortement influencés par le développement d'un réseau karstique.

Les données géologiques et hydrogéologiques exploitées par l'auteur de l'avant-projet ne sont pas entièrement probantes. Les récentes études menées par le centre d'hydrogéologie et de géothermie de Neuchâtel (CHYN) tendent au contraire à démontrer que l'avant-projet des Esserts se situe au-dessus de l'aquifère. En référence à l'OLED, le développement de ce casier B serait alors interdit. Il est cependant possible pour l'auteur du projet de faire réaliser une étude hydrogéologique détaillée comprenant des forages profonds (présence, niveau et épaisseur de l'aquifère karstique) et des essais de traçage (vitesses d'écoulement et exutoires).

3. Décharges de type D et E

a) Sites à planifier pour les besoins des quinze prochaines années
Aucun. La clause du besoin n'est pas avérée.

b) Sites en réserve pour les besoins des trente prochaines années
Aucun. La clause du besoin n'est pas avérée.

MANDATS DE PLANIFICATION**NIVEAU CANTONAL**

Le Service du développement territorial

- établit en collaboration avec l'Office de l'environnement des fiches d'identification des sites et tient à jour les données statistiques des matériaux extraits de chaque site ;
- réévalue, environ tous les cinq ans, la moyenne cantonale annuelle des matériaux mis en décharge sur la base des statistiques annuelles des dix dernières années. Le cas échéant, le plan sectoriel est actualisé. Il peut être complété sur la base de nouvelles propositions. Les sites à planifier et de réserve sont adaptés en conséquence en procédant à une modification de la fiche du plan directeur cantonal ;
- évalue les nouvelles propositions de sites de décharge ou de remblayage à l'aide de la méthode d'évaluation prévue par le plan sectoriel.

L'Office de l'environnement tient à jour un relevé quantitatif des matériaux mis en décharge pour chaque site.

SITES DE DECHARGES ET DE REMBLAYAGES

Ev.07.2

NIVEAU REGIONAL

Les régions peuvent proposer de nouveaux projets de décharges et remblayages.

NIVEAU COMMUNAL

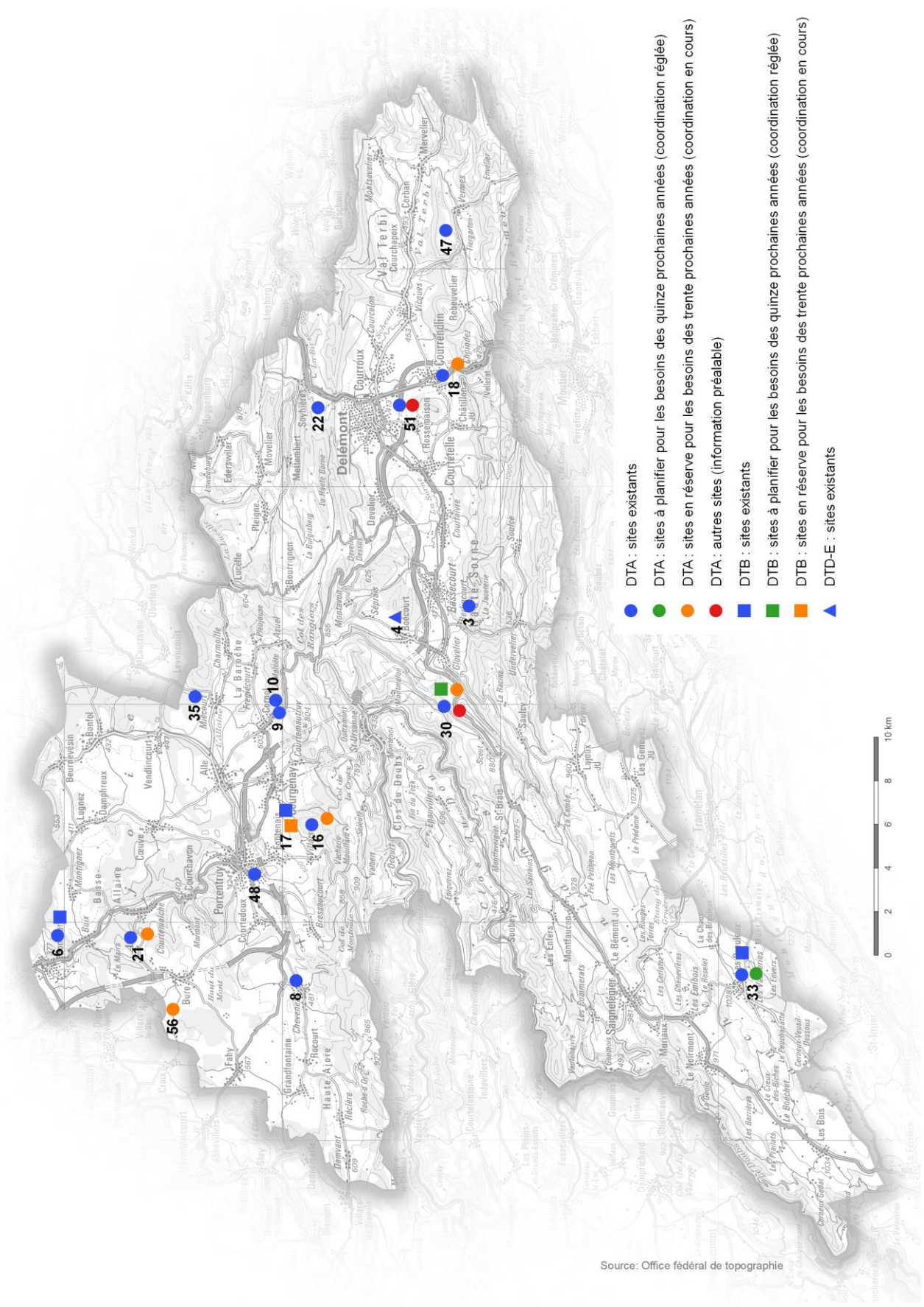
Les communes peuvent proposer de nouveaux projets de décharges et remblayages.

REFERENCES/ETUDES DE BASE

- Service du développement territorial, Section de l'aménagement du territoire (2020), Plan sectoriel des décharges et de l'extraction des matériaux pierreux (PSDE), Delémont, République et Canton du Jura.

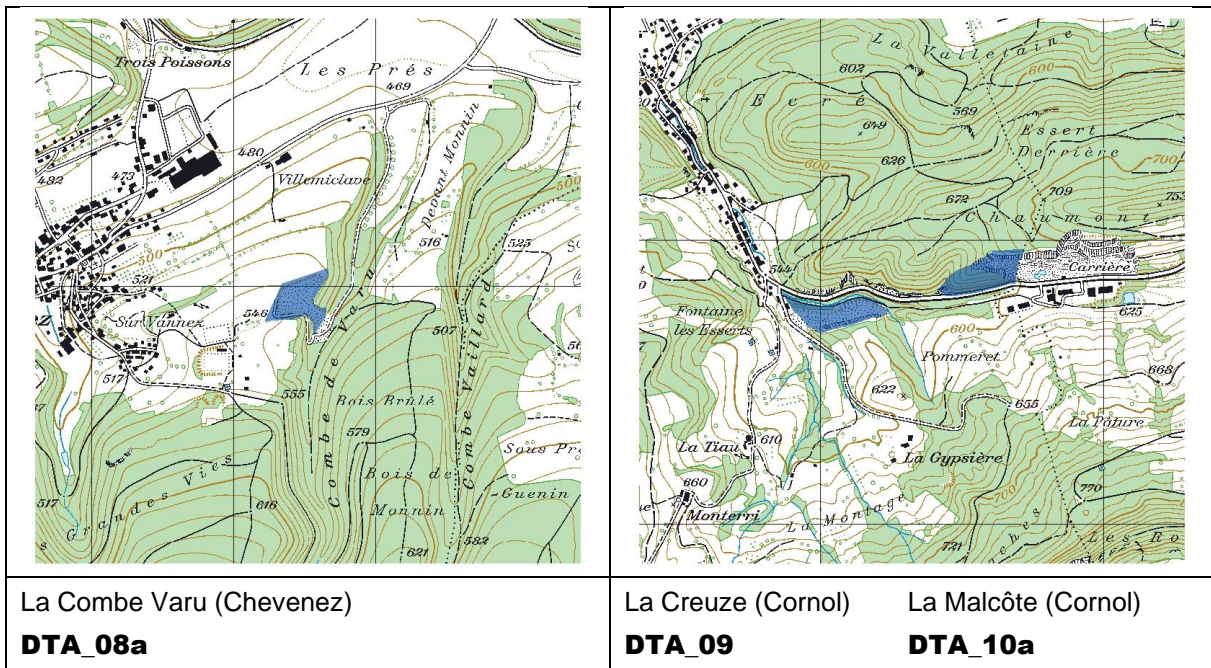
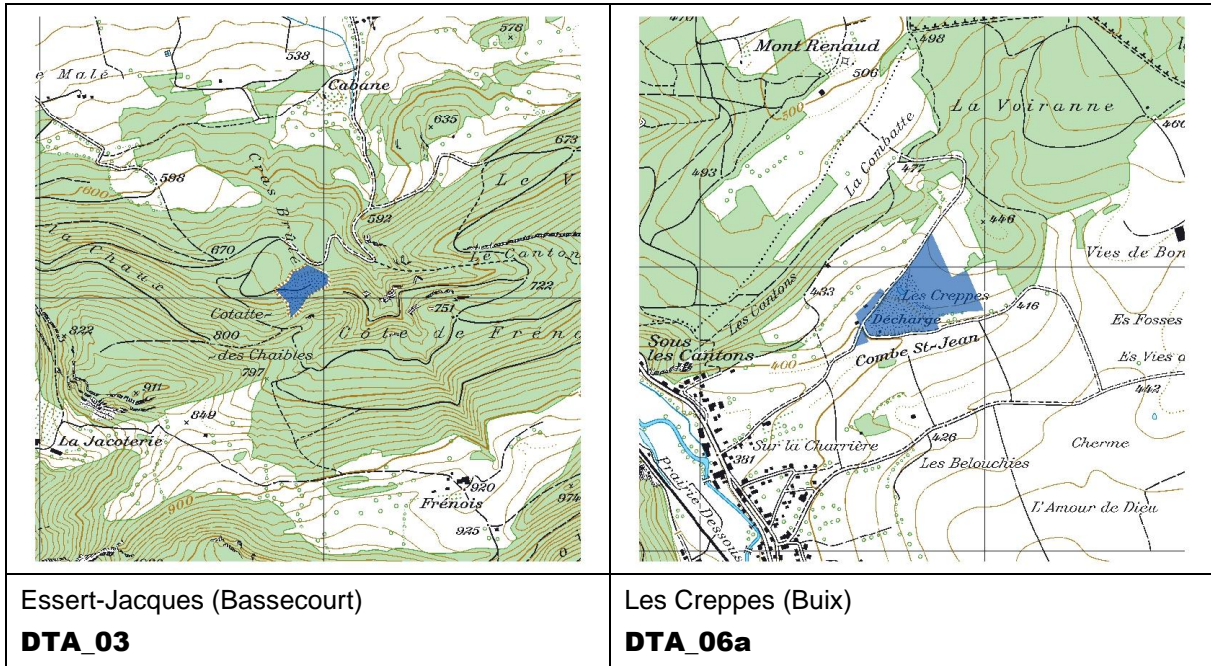
SITES DE DECHARGES ET DE REMBLAYAGES

Ev.07.2



Cartes détaillées des sites (1 : 10'000)

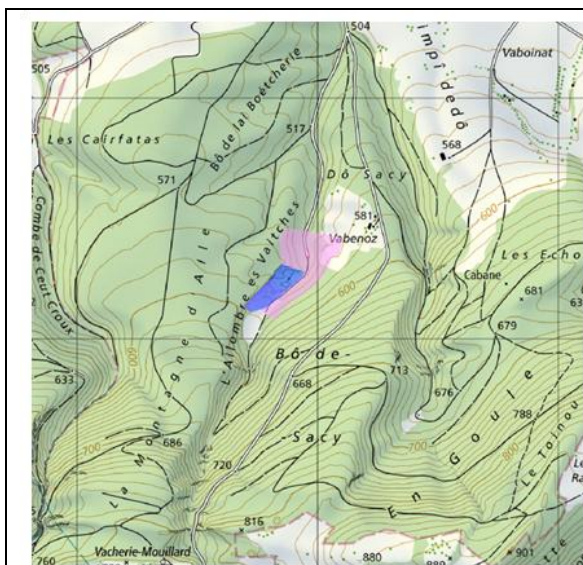
Décharges de type A



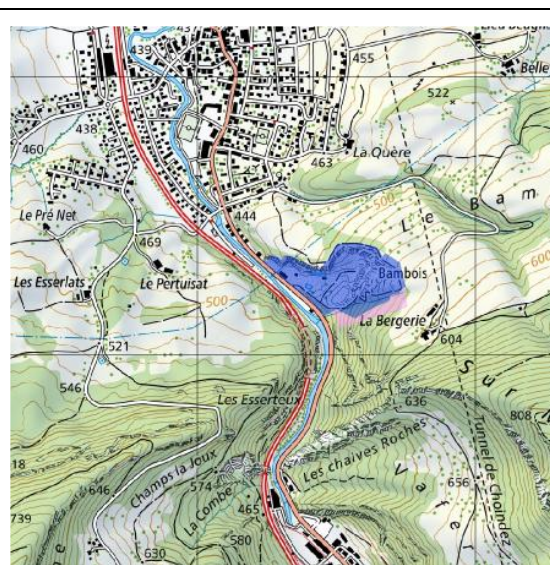
- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

SITES DE DECHARGES ET DE REMBLAYAGES

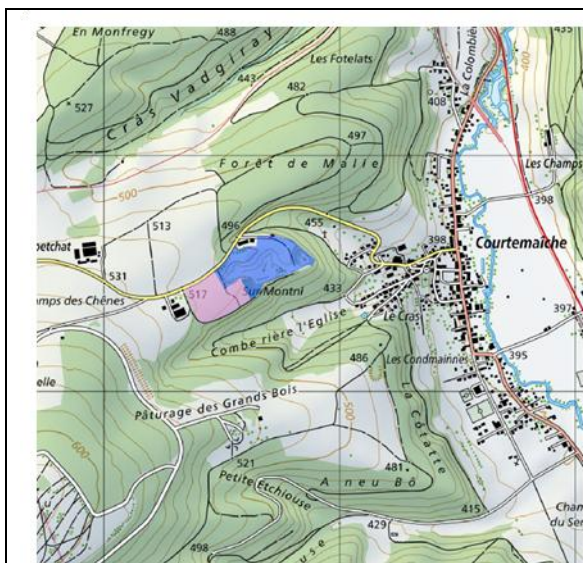
Ev.07.2



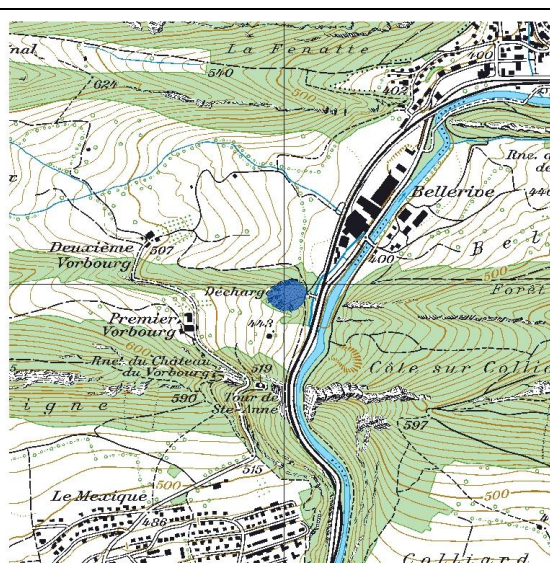
Les Piains (Courgenay)
DTA_16a (existant) / DTA_16b



Bambois (Courrendlin)
DTA_18a (existant) / DTA_18b



Tchu Moueni (Courtemaîche)
DTA_21b / DTA_21a (existant)

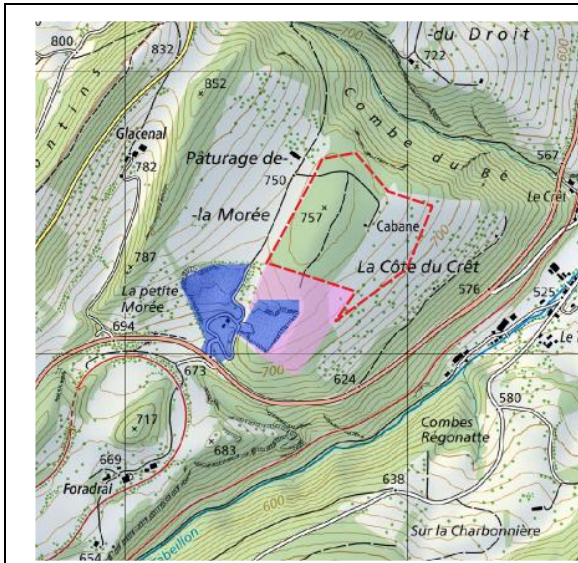


Bellerive (Delémont)
DTA_22

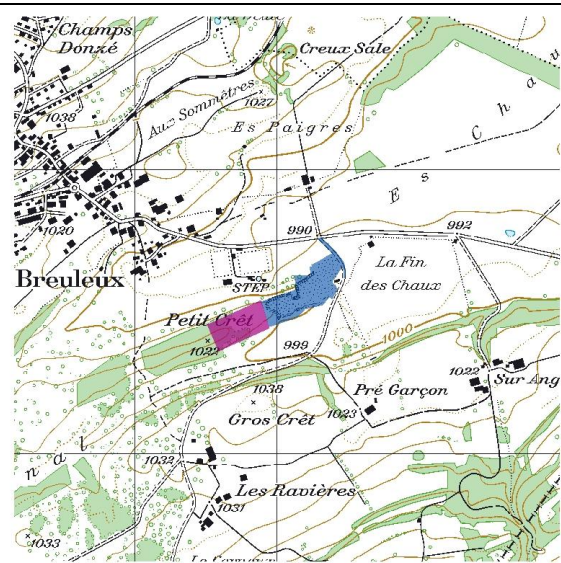
- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

SITES DE DECHARGES ET DE REMBLAYAGES

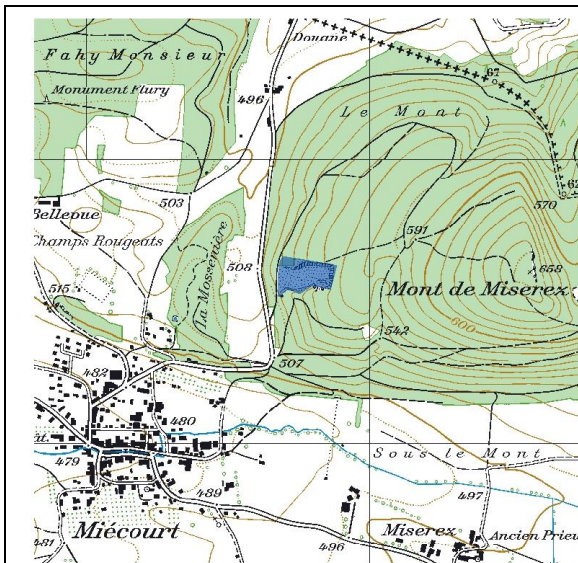
Ev.07.2



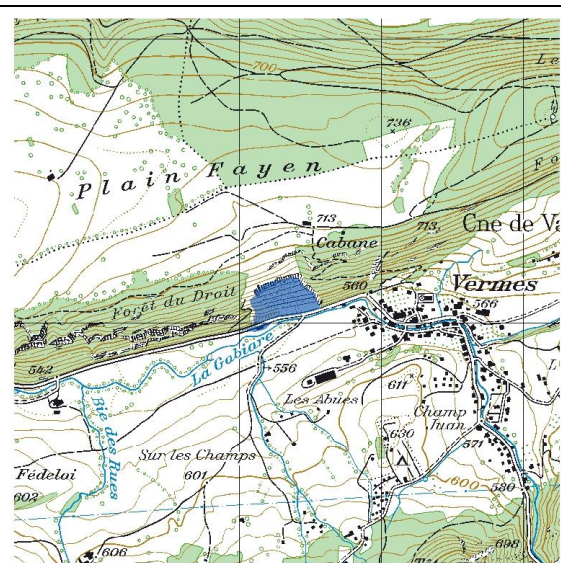
La Petite Morée (Glovelier)
DTA_30a (existant) / DTA_30b / DTA_30c



Fin des Chaux (Les Breuleux)
DTA_33b / DTA_33a (existant)



Mont de Miserez (Miécourt)
DTA_35

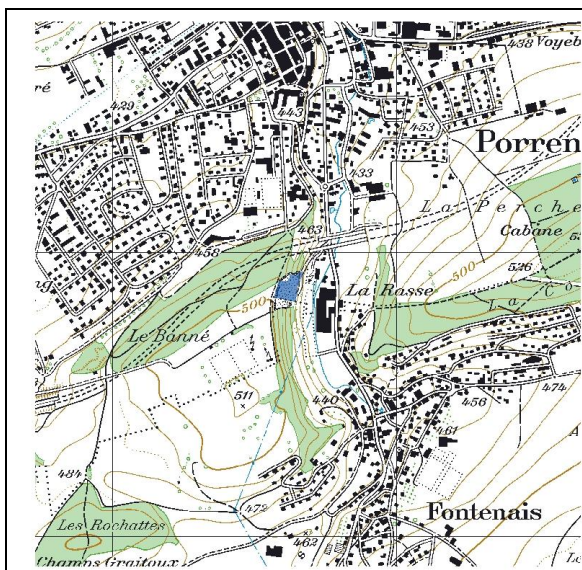


Forêt du Droit (Vermes)
DTA_47a

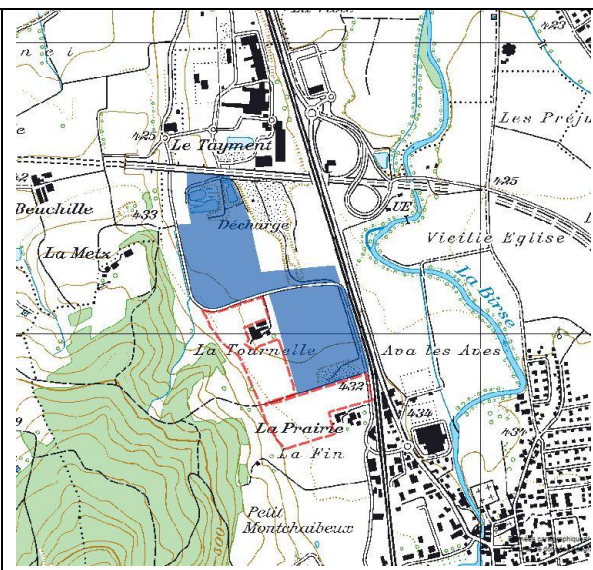
- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

SITES DE DECHARGES ET DE REMBLAYAGES

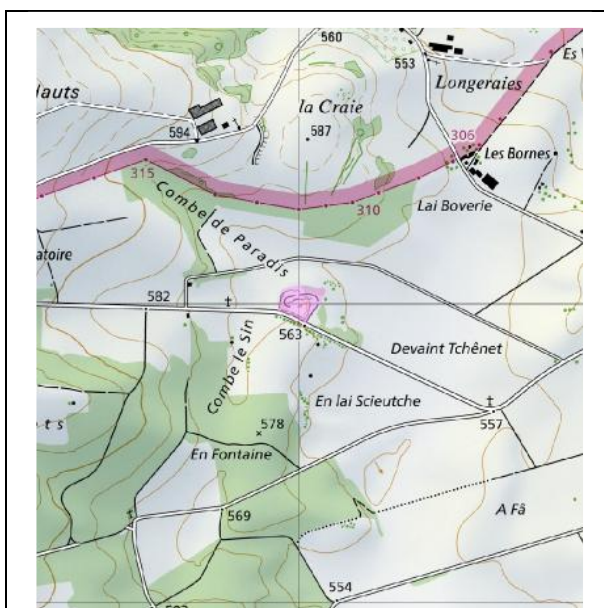
Ev.07.2



La Rasse (Porrentruy)
DTA_48



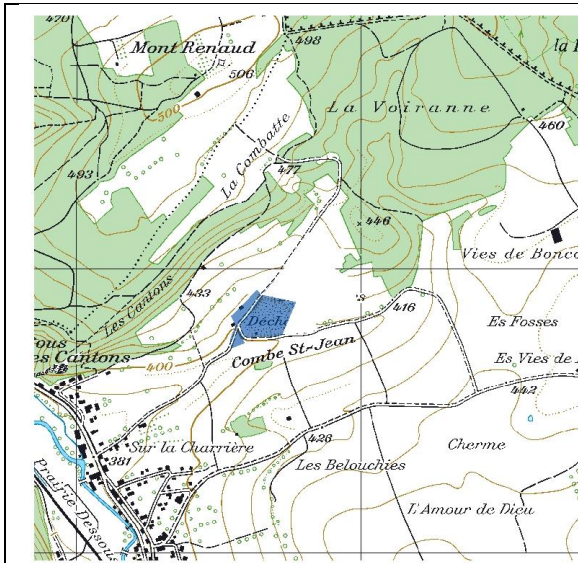
Ballastière (Courrendlin)
DTA_51a, DTA_51b et DTA_51c
(existant) / DTA_51d



Le Paradis (Bure)
DTA_56

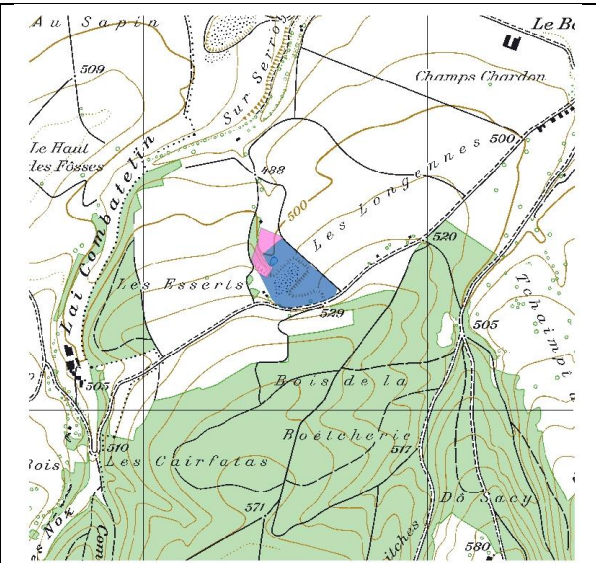
- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

Décharges de type B



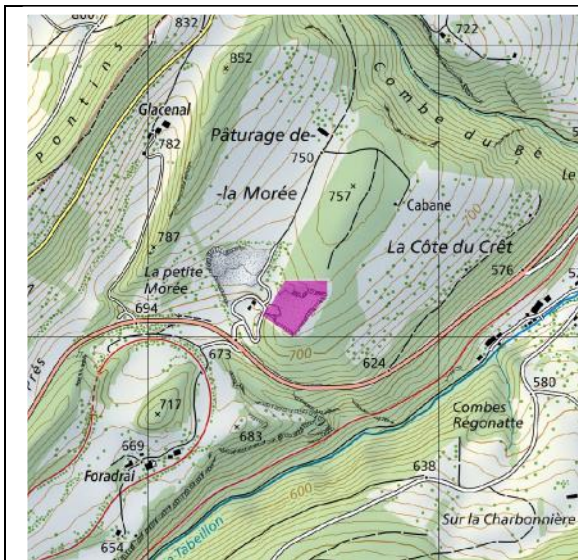
Les Creppes (Buix)

DTB_06



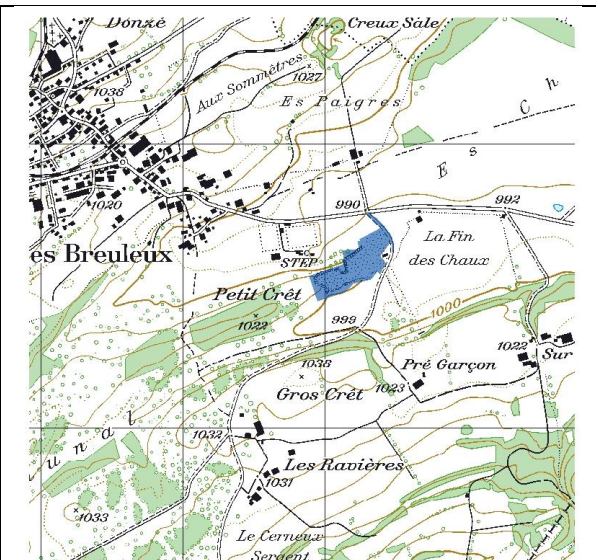
Les Esserts (Courgenay)

DTB_17a (existant) / DTB_17b



La Petite Morée (Glovelier)

DTB_30a

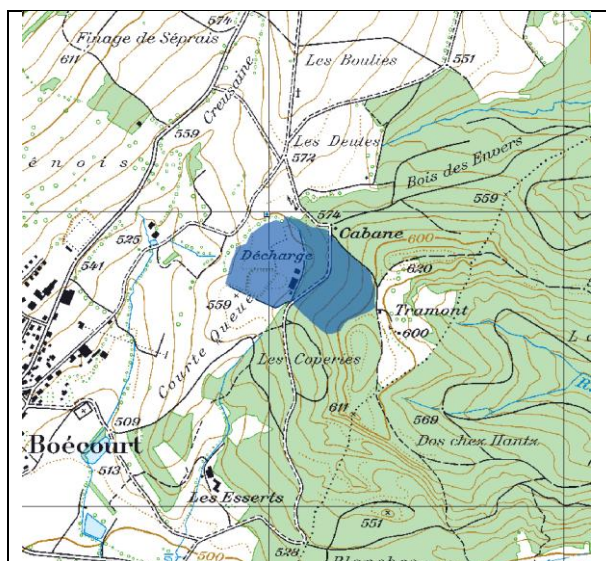


Fin des Chaux (Les Breuleux)

DTB_33a

- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

Décharges de types D et E



La Courte Queue (Boécourt)
DTDE_04a et DTDE_04b

-  Site existant
-  Coordination réglée
-  Coordination en cours
-  Information préalable